



REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Elaboration de plans de gestion écologique et de dossiers de classement en Réserve naturelle

Date et heure limites de réception des offres :

Le 21/05/2024 – 17 heures

PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
BP 22 – 62142 LE WAST
Tél. : 03 21 87 90 90 / www.parc-opale.fr

Table des matières

1 – Objet de la consultation	3
1-1 Objet de la consultation	3
1-3 Type de contrat	3
1-4 Décomposition de la consultation	3
1-5 Nomenclature	4
2 – Conditions de la consultation	4
2-1 Délai de validité des offres	4
2-2 Tranches conditionnelles	4
2-3 Variantes et options	4
3 – Délai de réalisation	4
4 – Contenu du dossier de consultation.....	4
5 – Présentation des candidatures et des offres	5
5-1 Le dossier de candidature	5
5-2 Le dossier de l’offre.....	6
6 –Conditions de transmission des dossiers de candidature et d’offre	7
7 – Examen des candidatures et analyse des offres.....	9
7-1 Examen des candidatures	9
7-2 Analyse et jugement des offres.....	9
7-3 Suite à donner à la consultation.....	10
8 – Renseignements complémentaires	11
8-1 Adresses supplémentaires et points de contact	11
8-2 Procédures de recours	11

1 – Objet de la consultation

1-1 Objet de la consultation

Les stipulations du présent règlement de consultation (RC) concernent l'élaboration des plans de gestion ainsi que des dossiers de classement en réserve naturelle régionale ou nationale ;

1-2 Mode de passation

La présente consultation est passée dans le cadre et en application de l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique et du CCAG-PI.

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée.

Chaque candidat doit présenter une offre conforme à l'objet du marché.

1-3 Type de contrat

Marché Prestations intellectuelles / Étude.

1-4 Décomposition de la consultation

Le marché concerne en 7 lots qui se justifient par la décomposition géographique des sites, de leur nature et donc par des ingénieries naturalistes nécessaires.

Tranches Fermes

- **Lot 1** : Plan de gestion du Communal d'Ecault
- **Lot 2** : Plan de gestion des Prés communaux (hors RNR) et des Garennes d'Ambleteuse
- **Lot 3** : Plan de gestion du Mont de Couple
- **Lot 4** : Plan de gestion multisites des Côteaux de la Vallée de la Hem
- **Lot 5** : Dossier de classement en réserve naturelle régionale pour le site communal d'Ecault -
- **Lot 6** : Dossier de classement en réserve naturelle nationale d'Ambleteuse
- **Lot 7** : Dossier de classement en réserve naturelle régionale pour le site des coteaux de la Vallée de la Hem

Tranches optionnelles pour les lots 2 et 4 (cf2.2)

- **Lot 2** : Tranche Optionnelle n°1 : Plan de gestion sur un espace naturel de 22.5 ha
- **Lot 4** : Tranche Optionnelle n°1 : Plan de gestion sur un espace naturel de 14 ha

1-5 Nomenclature

La référence CPV est 71335000-5 - Études techniques

2 – Conditions de la consultation

2-1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 210 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-2 Tranches optionnelles

La consultation contient une solution de base assortie de 2 tranches optionnelles. Les tranches optionnelles devront être réalisées par le titulaire de la tranche ferme du lot.

2-3 Variantes et options

Pas de variantes. Pas d'options

3 – Délai de réalisation

Les prestations devront être réalisées suivant les délais suivants (induits par les subventions contractées par le syndicat mixte) :

- **Lot 1** : Plan de gestion du Communal d'Ecault : 17 Mois
- **Lot 2** : Plan de gestion des Prés communaux (hors RNR) et des Garennes d'Ambleteuse : 16 Mois
Tranche Optionnelle n°1 : Plan de gestion sur un espace naturel de 22.5 ha - Durée 16 Mois
- **Lot 3** : Plan de gestion du Mont de Couple - Durée : 18 Mois
- **Lot 4** : Tranche Ferme : Plan de gestion multisites des Côteaux de la Vallée de la Hem – Durée : 17 Mois
Tranche Optionnelle n°1 : Plan de gestion sur un espace naturel de 14 ha
- **Lot 5** : Dossier de classement en réserve naturelle régionale pour le site communal d'Ecault - Durée 2 Mois
- **Lot 6** : Dossier de classement en réserve naturelle nationale d'Ambleteuse – Durée 3 Mois
- **Lot 7** : Dossier de classement en réserve naturelle régionale pour le site des coteaux de la Vallée de la Hem – Durée 2 Mois

4 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ses annexes éventuelles
- Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU)
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF)
- Grille d'analyse des offres (GAO)

Le dossier de consultation est disponible sur le portail de dématérialisation des Centres de Gestion 62 59 et 80 à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 – Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de candidature et l'offre à remettre exclusivement par voie dématérialisée par les concurrents comprendra les pièces suivantes listées ci-dessous.

5-1 Le dossier de candidature

Les candidatures devront comporter :

Désignation	Objet
Imprimé DC1	Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants
Imprimé DC2	Déclaration du candidat entièrement complétée accompagnée des pièces justificatives demandées
Imprimé Attri1	Acte d'engagement du présent dossier de consultation
Imprimé DC4	Déclaration de sous-traitance
Attestations	Attestations de régularité fiscale et sociale
La copie du ou des jugement(s) prononcés et l'autorisation de poursuite d'activités	Si l'entreprise est en redressement judiciaire

Attestation Assurances	Attestation délivrée par la compagnie d'assurance auprès de laquelle le candidat a souscrit une police personnelle de responsabilité civile
------------------------	---

Les imprimés DC1, DC2, ATTRI 1 sont téléchargeables sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les certificats et déclarations fiscales pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat.

5-2 Le dossier de l'offre

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO TTC.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le dossier de l'offre doit obligatoirement comporter :

- un mémoire technique comprenant:

- La méthodologie qui sera mise en œuvre pour réaliser les prestations compte tenu du délai d'exécution fixé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières en moins de 25 pages.
- Les moyens humains précisant les qualifications professionnelles et références de la personne (son curriculum vitae) qui sera responsable du suivi, le cas échéant, si sous-traitance, les mêmes précisions sont à fournir.
- Une présentation de prestations similaires exécutées au cours des cinq dernières années. Cette présentation ne peut rentrer dans le critère du choix du candidat retenu.

- Des informations justifiant la capacité à répondre pleinement à cette demande/ Situation financière

- Toutes pièces relatives aux labels et démarches environnementales obtenus par l'entreprise (ex : ISO 14001)

L'ensemble de ces éléments devront être exposés au travers de la Grille d'Analyse des Offres (GAO) qui sera obligatoirement remplie par le candidat.

- La grille d'analyse des offres présentant les réponses des candidats aux critères de jugements exposés par le pouvoir adjudicateur telle que ci-dessous :

Critère	Attendus	Pts
Technique	Qualité générale de la réponse et respect du format des 50 pages	15
	Compréhension de la mission, des enjeux écologiques et du contexte	7
	Rétroplanning et détail du plan de travail respectant les échéances	12
	Evaluation cohérente du volume de travail pour chaque lot répondu	5
	Compréhension des objectifs et respect des parties des études	5
	Etude des groupes taxonomiques demandés a minima et proposition d'autres groupes	10
	Protocoles et période d'inventaire adaptés	5
	Méthode de synthèse des enjeux (présentation, clarté, efficacité des critères)	5
	Compréhension des livrables attendus (rapports, format, etc.)	3
	Réunions	5
	Transmission des données (temps cohérent)	8
Capacités à répondre	Moyens humains adaptés, compétence, expérience du personnel	7
	Cohérence et organisation de l'équipe	2
	Matériel utilisé	1
	Présentation de prestations comparables	5
Démarche sociétale et environnementale	Description de la politique RSE de l'entreprise	5
TOTAL		100

6 – Conditions de transmission des dossiers de candidature et d'offre

Les plis devront obligatoirement parvenir par voie électronique sur la plateforme dédiée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marchespublics596280.fr>

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Il est impératif que l'enveloppe virtuelle contienne toutes les pièces mentionnées ci-dessous.

Les pièces du dossier de candidature devront être transmises au format.pdf et signées

Chaque pièce devra être un document distinct en respectant le nommage ci-dessous, toutes précédées du nom de votre entreprise :

Dossier candidature :

- 01_nom_DC1 ;
- 02_nom_DC2 ;
- 03_nom_AE (signé);
- 04_nom_DC4 ;
- 05_nom_Attest honneur (ou DUME) ;
- 06_nom_RIB ;
- 07_CCAP (signé) ;
- 08_CCTP (signé) ;

Dossier offre :

- 09_nom_MemoireTech ;
- 10_nom_BPU (signé) ;
- 11_nom_DPGF ;
- 12_nom_GAO

Chaque transmission fera l'objet d'une date de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le mode de réponse Marché Public Simplifié (MPS) n'est pas autorisé.

Les documents devant être signés électroniquement doivent l'être à l'aide d'un certificat de signature électronique, dans des conditions conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique des marchés publics.

Chaque pièce pour laquelle une signature électronique est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau ** (2 étoiles) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 – Examen des candidatures et analyse des offres

7-1 Examen des candidatures

Tout dossier de candidature parvenu hors délai par rapport au délai figurant sur la plateforme dématérialisée sera considéré comme irrecevable et dès lors, éliminé sans qu'il ne soit statué sur le détail de l'offre.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut :

- Décider de rejeter purement et simplement la candidature sans qu'il soit statué sur l'offre ;
- Décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours ;
- S'il s'agit d'une erreur mineure qui n'est pas de nature à compromettre la mise en concurrence le pouvoir adjudicateur s'autorise à demander la mise à jour des pièces.

7-2 Analyse et jugement des offres

Sur la base de critères correspondants aux renseignements précisés dans l'article 5 du présent Règlement de Consultation, sera choisie l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Le Pouvoir Adjudicateur du marché peut, en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Toute offre ne pouvant être financée par le budget alloué sera réputée irrecevable et sera éliminée.

Si l'analyse fait apparaître que l'offre est irrégulière ou inacceptable, ou inappropriée, celle-ci pourra néanmoins être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière sera éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse (article L 2152-5 du CCP)

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R. 2152-3 à R. 2152-5 et R. 2153-3, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution suivants :

Critères de sélection :

- Le prix des prestations : 40 pts
- La valeur technique : 60 pts

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

- La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante* / Montant de l'offre à noter**) x Base de notation***

*Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

**Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

***Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue

7-3 Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra, le cas échéant, engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés (article L-21294-3 du CCP). Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le PNRCMO se réserve la possibilité dans une seconde phase de négocier avec les 3 premiers candidats issus du classement des offres régulières, acceptable et appropriées. Cette négociation pourra se dérouler par tous moyens écrits (courrier postal ou courrier). A l'issue de la négociation, les candidats feront parvenir leur nouvelle proposition signée et qui sera celle prise en compte pour la sélection finale.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations propres à garantir qu'ils disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché (article L-2142-1 du CCP).

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le Pouvoir Adjudicateur du marché peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

8 – Renseignements complémentaires

8-1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours ouvrés qui suivent la réception de leur demande.

8-2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévue aux articles 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.lille.tribunal-administratif.fr>